



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

BUREAU DU 05 JUILLET 2017

Délibération N° B17/088

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES**

CONVENTION DE TRAVAUX

**VAL DE BRIEY - Pôle Stern – Restructuration – T (complément)
P09RU40M004**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la sollicitation de la commune du Val de Briey pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la restructuration du pôle Stern situé sur son territoire communal afin de continuer à accueillir des activités médico-sociales et de créer des logements,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement de travaux complémentaires de curage, désamiantage et déconstruction ainsi que des mesures conservatoires (sur le bâtiment central) sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 1 600 000 € TTC pris en charge à 100% par l'EPFL dont 80% au titre de la politique de traitement des friches et sites et sols pollués et 20% au titre des interventions exceptionnelles prévues par le Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2019,
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la commune du Val de Briey la convention de travaux annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.



Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER